



Directives relatives au règlement d'examen professionnel supérieur d'Experte / Expert¹ en finance et investissements

Version 2, 30.05.2024

Swiss Financial Analysts Association - SFAA

Feldstrasse 80

8180 Bülach

Téléphone 044 872 35 40

info@sfaa.ch

www.sfaa.ch

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 But des directives	1
1.2 Destinataires.....	1
1.3 Validité.....	1
2. Profil professionnel et compétences	1
3. Conditions d'admission	1
4. Examen.....	2
4.1 Exigences	2
4.2 Epreuves	2
4.3 Matériel autorisé	3
4.4 Langues d'examen	3
4.5 Critères d'évaluation	3
5. Organisation.....	4
5.1 Publication	4
5.2 Inscription	4
5.3 Frais d'examen	4
5.4 Acteurs	5
5.5 Voies de droit.....	5
6. Dispositions finales	5
7. Annexe : Compétences professionnelles du CIWM	6

Se fondant sur le chiffre 2.21 du Règlement d'examen professionnel d'Experte / Expert en finance et investissements du 05.08.2020, la Commission d'examen édicte les directives suivantes:

1. Introduction

1.1 But des directives

Les présentes directives commentent ou complètent le règlement d'examen. Si un principe ou une règle sont déjà définis ou expliqués dans le règlement d'examen, ces directives y font référence mais ne les répètent pas.

1.2 Destinataires

La qualification d'Expert en finance et investissements s'adresse aux professionnels prestataires de services ayant des compétences managériales dans le domaine de la banque privée, c'est-à-dire dans des activités de gestion de fortune, de conseil en investissements et de planification patrimoniale et successorale.

1.3 Validité

Au moment de la publication de l'examen, les directives valables pour l'examen annoncé sont publiées sur le site internet de la SFAA (www.sfaa.ch).

2. Profil professionnel et compétences

Le profil professionnel est indiqué au chiffre 1.2 du règlement d'examen.

Les domaines de compétence, compétences professionnelles et les critères de performance sont détaillés dans l'annexe du présent document.

3. Conditions d'admission

Est admis aux examens celui qui remplit les conditions décrites au chiffre 3.3 du règlement d'examen.

4. Examen

4.1 Exigences

En plus des connaissances théoriques financières, réglementaires et fiscales, les candidats doivent maîtriser un savoir-faire orienté vers la pratique.

Ils doivent démontrer qu'ils sont compétents à analyser une situation complexe donnée à laquelle ils peuvent être confrontés dans leur pratique professionnelle, puis concevoir, formuler, organiser et mettre en œuvre les actions à entreprendre pour répondre de manière optimale à cette situation en respectant la réglementation ainsi que les règles éthiques et de bonne gouvernance qui sont implicites à leurs activités.

Les compétences opérationnelles et critères de performance testés aux examens sont détaillés dans l'annexe des présentes directives.

4.2 Epreuves

Le chiffre 5.1 du règlement d'examen décrit les épreuves d'examen.

L'épreuve 1 porte sur les connaissances et compétences techniques que doit maîtriser l'expert en finance et investissement pour exercer son métier. L'épreuve est structurée en études de cas. Le candidat doit répondre à toutes les questions posées dans les études de cas de l'épreuve. La durée de l'épreuve est de 4 heures sans pause. L'épreuve compte 240 points répartis sur l'ensemble des questions. Les points attribués à chaque question dépendent de la difficulté et du temps nécessaire au candidat pour répondre.

L'épreuve 2 porte sur les connaissances et compétences juridiques, fiscales et éthiques que l'expert en finance et investissement doit maîtriser pour exercer son métier. L'épreuve est structurée en études de cas. Le candidat doit répondre à toutes les questions posées dans les études de cas de l'épreuve. La durée de l'épreuve est de 2 heures sans pause. L'épreuve compte 120 points répartis sur l'ensemble des questions. Les points attribués à chaque question dépendent de la difficulté et du temps nécessaire au candidat pour répondre.

L'épreuve 3 est la partie orale de l'examen. Elle permet d'évaluer le candidat sur l'ensemble de ses connaissances et compétences dans une situation type à laquelle l'expert en finance et investissement est confrontée dans l'exercice de son métier. La durée de l'épreuve est de 45 minutes. La durée de préparation est de 45 minutes. Il n'y a pas de pause prévue durant les 90 minutes. L'épreuve compte 90 points. Les candidats seront évalués selon un formulaire qui comprend l'évaluation de leur présentation orale, la pertinence des réponses aux questions qu'ils auront préalablement préparées et le bien-fondé des réponses aux questions supplémentaires qui leur seront posées par les experts durant l'épreuve.

4.3 Matériel autorisé

A l'exception des questions et réponses d'anciens examens, tous les manuels de cours ainsi que toute autre documentation écrite auxiliaire sont autorisés.

Cependant :

- Tous les moyens de communication doivent être éteints ou non disponibles ;
- Les supports doivent être en complète autonomie, aucun chargement de batterie n'est autorisé durant l'examen.
- Aucun fichier ni aucun répertoire ne peuvent être protégés par un mot de passe. Les surveillants doivent avoir un accès complètement libre à tous les fichiers, sans aucune restriction d'aucune sorte.

Le temps nécessaire aux surveillants pour vérifier les dispositions ci-dessus n'est pas déductible, ce qui signifie que la durée de l'examen ne sera pas modifiée à cause d'une vérification. En cas de doute, les surveillants sont autorisés à confisquer les supports électroniques d'un candidat.

La violation d'une des dispositions ci-dessus peut entraîner l'exclusion des examens.

4.4 Langues d'examen

Les candidats peuvent choisir de passer l'examen en français, en allemand, en italien ou partiellement en anglais.

4.5 Critères d'évaluation

Les épreuves des candidats sont notées de 1 (note minimale, prestation nulle) à 6 (note maximale, prestation remarquable); la note 4 correspond à une prestation suffisante minimale, les notes inférieures à une prestation insuffisante.

Les barèmes sont présentés ci-dessous. Pour obtenir la note 4, un candidat doit avoir réalisé au moins 50.5% des points nécessaires à la note maximale.

Le nombre de points nécessaires à la note maximale (100%) est fixée par la commission d'examen.

Relation	Note
< 16%	1
16% - 27.5%	2
27.5% - 39%	3
39% - 50.5%	3.5
50.5% - 62%	4
62% - 73%	4.5
73% - 84%	5
84% - 95%	5.5
> 95%	6

Barème des notes

Les conditions de réussite ou d'échec à l'examen sont mentionnées au chiffre 6.4 du règlement d'examen.

Pondération des examens dans la note finale :

Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
1 Gestion et conseils en investissement	écrite	240 minutes	3x
2 Droit, fiscalité et éthique dans la gestion de patrimoine	écrite	120 minutes	2x
3 Pratique de la gestion de patrimoine	orale	45 minutes	1x

5. Organisation

5.1 Publication

Conformément au chiffre 3.11 du règlement d'examen, les examens sont annoncés sur le site de la SFAA (www.sfaa.ch) au moins 5 mois avant le début des examens.

5.2 Inscription

L'inscription se fait via le formulaire d'inscription en ligne prévu à cet effet. Toutes les informations requises doivent être fournies dans le formulaire et celui-ci doit être envoyé avant la date limite d'inscription.

Par son inscription, la candidate ou le candidat déclare accepter la directive et les émoluments d'examen tels que mentionnés dans la publication.

5.3 Frais d'examen

Les émoluments d'examen sont facturés selon le chiffre 3.4 du règlement d'examen.

Pour toutes explications et décisions relatives à l'admission, un émolument est également facturé.

La finance d'inscription pour les examens (1 session complète) s'élève à CHF 1'600. En cas de répétition d'une session, il sera perçu une taxe de CHF 800 pour la répétition d'une épreuve et de CHF 1'600 pour la répétition de deux ou de trois épreuves.

En cas d'acceptation d'une réclamation fondée d'un candidat à l'encontre d'un examen antérieur, les émoluments d'examen pour une inscription effectuée à titre provisionnel pour répéter l'examen seront entièrement remboursés.

5.4 Acteurs

L'organe responsable de l'examen est la Swiss Financial Analysts Association SFAA, qui nomme les membres de la commission d'examen, selon le chiffre 2.11 du règlement d'examen. Les tâches de la commission d'examen sont mentionnées sous le chiffre 2.2 du règlement d'examen.

Le secrétariat de la SFAA est situé à Bulach, Feldstrasse 80. Il peut être appelé au numéro 044 872 35 40 ou joint par mail à info@sfaa.ch.

La liste des experts est disponible sur le site de la SFAA (www.sfaa.ch).

5.5 Voies de droit

De plus amples explications concernant les voies de droit sont décrites dans le règlement d'examen au chiffre 7.3.

Vous trouvez des explications supplémentaires sur le site web du SEFRI (www.sefri.admin.ch).

5.6 Règlement international

Le diplôme international du CIWM est soumis aux directives séparées de l'AIWM.

6. Dispositions finales

Les présentes directives (y compris la vue d'ensemble des compétences opérationnelles) entrent en vigueur lors de sa ratification par la commission d'examen au plus tôt à la même date que l'entrée en vigueur du règlement d'examen.

Bülach, le 30.05.2024



Prof. Dr. Martin Hoesli
Président de la Commission d'examen



Dr. Andreas Jacobs
CEO SFAA

7. Annexe : Compétences professionnelles du CIWM

Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

A	Acquérir et accepter des clients		A1 Développer la stratégie commerciale liée à un marché ou un segment de marché dans le contexte de la stratégie de son institution	A2 Organiser les démarches pour l'acquisition de clients	A3 Analyser les informations et la documentation concernant les clients	A4 Organiser la prise en charge du processus d'ouverture de relations contractuelles complexes		
B	Proposer des solutions d'investissement à ses clients		B1 Conseiller les produits adaptés au profil de risque des clients et conformes aux exigences réglementaires	B2 Evaluer les contraintes et les biais d'investissement des clients	B3 Proposer au client un portefeuille optimisé sur la base de différents critères et/ou contraintes	B4 Implémenter des stratégies de couverture des risques des portefeuilles des clients	B5 Recommander des investissements durables et socialement responsables (ESG/ISR) à ses clients	B6 Contrôler la performance et les risques des portefeuilles de clients

C	Assister des clients entrepreneurs à analyser leur entreprise sur le plan financier		C1 Accompagner les clients dans les projets d'investissement de leur entreprise	C2 Evaluer la gouvernance de l'entreprise du client	C3 Evaluer la performance de l'entreprise du client	C4 Proposer aux clients des modèles de prévision économique adaptés à leur secteur d'activité	C5 Assurer la relation avec le réseau d'experts internes et externes	
D	Optimiser la situation patrimoniale des clients		D1 Etablir le bilan patrimonial des clients	D2 Analyser le patrimoine immobilier des clients	D3 Assister les clients à planifier leur retraite et la transmission de leur patrimoine	D4 Accompagner les clients lors de succession, vente de l'entreprise et projets de philanthropie		
E	Diriger des équipes de Wealth Managers		E1 Gérer les besoins en ressources humaines pour gérer et acquérir des portefeuilles de clients privés	E2 Contribuer au développement professionnel des collaborateurs	E3 Gérer les résistances au changement	E4 Assurer la cohésion des équipes	E5 Sensibiliser les équipes aux risques réglementaires et de conformité en lien avec leurs activités	E6 Contrôler que les équipes respectent l'éthique, la déontologie et la politique de développement durable de l'entreprise

A - Acquérir et accepter des clients

Description du domaine de compétence.

L'Expert en finance et investissements développe la stratégie commerciale liée à un marché ou un segment de marché dans le cadre de la stratégie d'affaire de son institution.

Organisé et rigoureux, L'Expert en finance et investissements définit et implémente la gouvernance nécessaire au succès de son activité. Il évalue avec soin quelles sont les activités et les services qu'il veut développer, les plus adaptés à la clientèle.

Doté d'une capacité d'analyse élevée, l'Expert en finance et investissements évalue les opportunités pour développer de nouveaux segments de clientèle en tenant compte des contraintes réglementaires s'appliquant à l'offre de services financiers à destination de la clientèle suisse et étrangère.

Ainsi l'Expert en finance et investissements dirige avec diligence « l'onboarding » de la nouvelle clientèle. Il analyse les informations et la documentation concernant les clients de manière à contrôler que toutes les exigences légales soient respectées avant de les présenter au comité responsable de leur acceptation. Dans ce contexte, l'Expert en finance et investissements collabore étroitement avec les organes de contrôle interne, conformité, risk management et audit de son institution.

L'Expert en finance et investissements organise la prise en charge du processus d'ouverture de relations contractuelles complexes. Il s'assure que l'enveloppe juridique pour la détention du patrimoine des clients est adaptée à leurs besoins. Le cas échéant, l'Expert en finance et investissements propose des solutions alternatives en collaborant avec des experts juridiques et fiscaux.

L'Expert en finance et investissements doit faire preuve d'un sens élevé du contact humain. Il passe la majorité de son temps avec ses clients afin de leur délivrer un service de qualité. Sa capacité d'écoute et son empathie lui permettent de forger un lien de confiance avec ses clients.

Contexte

L'ensemble de la fortune détenue par les clients privés devrait continuer à croître ces prochaines années, en Suisse, en Europe et dans le monde. La Suisse demeurera une destination de choix pour les personnes fortunées qui veulent diversifier les dépôts de leurs avoirs. Cette croissance est accompagnée par une augmentation de la complexité des besoins et dans un cadre réglementaire qui s'étoffe d'année en année.

L'évolution technologique pose un challenge important pour la gestion de fortune : les plateformes en lignes permettent un service transactionnel de bonne qualité à des coûts très bas, l'accès à l'information s'est démocratisé. C'est pourquoi le contact humain avec un professionnel qualifié dans la gestion de patrimoine est une valeur ajoutée.

Il faut savoir cependant que d'autres places financières comme Londres, Singapour ou Hong Kong ont mis en place l'infrastructure et les moyens nécessaires pour les clients privés. C'est pourquoi l'augmentation de la concurrence internationale et la transparence fiscale demandent un niveau de professionnalisme et d'organisation sans cesse amélioré.

L'acquisition de nouveaux clients est un domaine de compétence clé pour l'Expert en Finance et Investissements. Outre ses capacités d'analyse et de planification, le métier exige qu'il maintienne constamment à jour son réseau d'apporteurs d'affaires et de prospects, dans le respect des réglementations nationales des pays dans lesquels il s'agit de prospecter.

L'Expert en finance et investissements doit être bien organisé afin de réduire le risque réglementaire dû à l'activité d'acquisition de ses équipes.

Acquérir et accepter des clients	Critères de performance L'Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral (CIWM) est capable de :
A1 Développer la stratégie commerciale liée à un marché ou un segment de marché dans le contexte de la stratégie de son institution	- Formuler les objectifs à atteindre par les équipes sous sa responsabilité dans le cadre de la stratégie fixée par son institution - Analyser et évaluer les opportunités, les risques commerciaux ainsi que les règles cross border en matière de nature des services à offrir à la clientèle ciblée : exécution, conseil en investissement et gestion discrétionnaire - Proposer des nouveaux segments de clientèle à développer sur la base des résultats de l'analyse effectuée - Définir les actions à entreprendre pour que les équipes atteignent les objectifs fixés
A2 Organiser les démarches pour l'acquisition de clients	- Etablir et mettre en place un plan d'action pour l'acquisition de clients par les équipes sous sa responsabilité - Analyser le réseau d'apporteurs d'affaires qu'il est possible d'actionner pour trouver de nouveaux prospects, dans le respect des règles cross border et de la gouvernance de l'établissement - Concevoir, développer et analyser des indicateurs de suivi de l'activité d'acquisition des équipes sous sa responsabilité - Contrôler que les règles « cross-border » applicables dans la relation client – gérant de fortune, en fonction du lieu de résidence du client et de la situation géographique de l'intermédiaire financier et du dépositaire, sont respectées par les équipes sous sa responsabilité
A3 Analyser les informations et la documentation concernant les clients	- Vérifier que les principes de diligence d'un intermédiaire financier dans l'acceptation d'un nouveau client, y compris lorsque celui-ci est amené par un tiers, sont respectés - S'assurer du respect des exigences légales suisses et européennes en matière de classification des différents types de clients, selon leur statut, leur lieu de résidence, leurs connaissances financières et leur tolérance au risque - Contrôler que les standards Know Your Customer (KYC) et cross border sont systématiquement appliqués grâce à la mise en place d'une bonne gouvernance - Contrôler que les données des clients et des prospects sont régulièrement mises à jour, y compris les données qui concernent le patrimoine qui n'est pas en lien avec l'établissement ainsi que les informations qualitatives sur la situation personnelle du client
A4 Organiser la prise en charge du processus d'ouverture de relations contractuelles complexes	- Analyser les principaux types de trusts existants ainsi que les rôles des divers acteurs dans cette structure juridique - Recommander la création d'un trust dans un cadre de planification patrimoniale, de protection des avoirs du trustee ou de philanthropie - Appliquer les règles s'agissant de l'ouverture d'une succession et le mode de partage entre les héritiers (en droit suisse) - Identifier et mobiliser les experts adéquats pour la mise en œuvre des solutions complexes

B - Proposer des solutions d'investissement à ses clients

Description du domaine de compétence

L'Expert en finance et investissements propose des solutions d'investissement complexes à ses clients en tenant compte de leur environnement réglementaire et fiscal.

A partir d'une analyse spécifique des facteurs fiscaux, des sources de rendement et de risque des instruments financiers considérés comme complexes par l'industrie financière, l'Expert en finance et investissements s'assure que ces instruments soient appropriés par rapport aux objectifs et contraintes d'investissement de ses clients, de leurs connaissances et de leur tolérance face aux risques.

Disposant d'un sens élevé du contact humain et d'une écoute active, l'Expert en finance et investissements utilise durant les entretiens avec ses clients des méthodes et des processus reconnus en finance comportementale. Cela lui permet de déterminer leur profil d'investisseur en tenant compte de leurs biais émotionnels. Très bon pédagogue, l'Expert en finance et investissements communique le résultat de son évaluation à ses clients et les impacts sur la construction de leur portefeuille d'actifs.

L'Expert en finance et investissements met en œuvre la politique d'investissement dans le cadre qui a été défini avec le client. Dans ce contexte, il privilégie des investissements durables et socialement responsables par la mise en place des moyens de suivi adéquats de l'univers d'investissement. Il explique ses choix à ses clients. Il adapte la stratégie lors de tout changement ou évolution de la situation patrimoniale, familiale ou professionnelle de ses clients

A partir d'indicateurs reconnus et utilisés par l'industrie, l'Expert en finance et investissements surveille et analyse l'évolution des risques et des rendements des portefeuilles sous sa responsabilité et les explique à ses clients dans un langage adapté.

Lorsque ces risques ne sont pas ou plus en adéquation avec la tolérance au risque de ses clients, il recommande et implémente les ajustements nécessaires pour revenir à ce qui a été défini, ou alors il évalue le profil de ses clients et documente les changements intervenus.

Sur une base régulière, il explique, de manière adaptée au niveau de connaissance de ses clients, les résultats qui ont été obtenus et comment ils ont été obtenus.

L'Expert en finance et investissements développe en permanence ses connaissances de nouveaux produits. Il n'existe pas toujours de formation sur ces sujets, c'est pourquoi il faut mettre en œuvre les moyens de faire un suivi. Cela permet de répondre aux éventuelles questions des clients sur ces sujets.

Contexte

Depuis la crise financière de 2008, le régulateur a la volonté de mieux protéger les investisseurs. Dans ce contexte, le travail de l'Expert en finance et investissements a considérablement évolué en matière d'exigences réglementaires. Chaque étape de la relation doit être formalisée, et il est aujourd'hui requis de revoir de manière systématique le profil des clients au fil du temps. La maîtrise et le contrôle des risques des portefeuilles en fonction de la capacité et de la tolérance aux risques des clients est un prérequis réglementaire à toute relation client.

L'introduction dans le code pénal suisse de la notion de délit fiscal qualifié et de l'échange automatique d'informations avec les pays de résidence des clients a considérablement modifié la place de la fiscalité dans les relations avec les clients qui confient leur patrimoine à une institution financière suisse. La fiscalité est maintenant un facteur devenu déterminant dans la sélection des investissements. Le lieu de résidence fiscale des clients a donc une influence sur le choix des produits qui sont proposés, il s'agit d'éviter de commettre des erreurs qui peuvent impacter significativement le montant d'impôt dont le client devra s'acquitter, ce qui influence également la performance.

L'Expert en finance et investissements sans être un spécialiste, doit pouvoir conseiller le client et le diriger vers des experts, si nécessaire.

L'environnement de la gestion de patrimoine est également affecté par l'innovation technologique. Cette dernière permet d'offrir aux clients des produits toujours plus complexes. Il est ainsi nécessaire pour l'Expert en finance et investissements de se former constamment afin de répondre aux demandes des clients.

Proposer des solutions d'investissement à ses clients	Critères de performances : L'Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral (CIWM) est capable de :
B1 Conseiller les produits adaptés au profil de risque des clients et conformes aux exigences réglementaires	- Analyser la fiscalité des produits dérivés, des produits structurés et des fonds de placement, en fonction du lieu de résidence des clients - Calculer le revenu taxable des investissements selon les paramètres de calcul des autorités fiscales du lieu de résidence des clients - Analyser et expliquer au client les sources de rendement et de risque d'un instrument financier complexe (produits dérivés, produits structurés, fonds de placement) - Organiser la structuration des avoirs qui permette de remplir les objectifs de risque et de rendement du client - Développer ses connaissances en matière de nouveaux instruments en lien avec les innovations technologiques afin de pouvoir conseiller les clients
B2 Evaluer les contraintes et les biais d'investissement des clients	- Déterminer les méthodes et processus à utiliser ainsi que les données à collecter pour l'évaluation des contraintes et des biais d'investissement des clients - Ecouter et évaluer les clients de manière à comprendre leurs biais cognitifs et en tenir compte dans l'évaluation des besoins - Structurer la démarche d'évaluation - Traiter les données et analyser les résultats obtenus - Communiquer les résultats de l'analyse au client
B3 Adapter l'allocation d'actifs selon les évolutions des contraintes et des besoins des clients afin d'obtenir un portefeuille optimisé	- Analyser les actifs financiers en appliquant les principaux concepts statistiques utilisés en finance - Implémenter le concept de diversification dans un contexte de moyenne-variance - Expliquer au client comment les contraintes affectent l'allocation d'actifs de son portefeuille - Démontrer le rôle de la fiscalité sur l'allocation d'actif et sur la façon d'investir à l'aide d'exemples éloquentes - Mettre en œuvre la politique d'investissement dans le cadre qui a été défini, avec les véhicules d'investissement adaptés - Contrôler que les limites d'investissement ont été respectées et que le risque global correspond à l'appréhension du risque par le client
B4 Implémenter des stratégies de couverture des risques des portefeuilles des clients	- Evaluer les risques d'un portefeuille d'actifs financiers - Implémenter ou recommander aux clients l'utilisation de produits dérivés complexes dans le cadre de la gestion des risques financiers de son portefeuille (risque de prix, risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de défaut) - Analyser la structure des gains et des pertes de produits structurés complexes et l'expliquer au client

Proposer des solutions d'investissement à ses clients	Critères de performances : L'Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral (CIWM) est capable de :
B5 Recommander des investissements durables et socialement responsables (ESG/ISR) à ses clients	- Expliquer aux clients les fondamentaux de la durabilité (ESG) - Appliquer les principes de durabilité dans un contexte d'investissement - Analyser les stratégies d'investissement socialement responsable (ISR) - Expliquer l'approche et les motivations d'une stratégie ISR dans un contexte de gestion de portefeuille
B6 Contrôler la performance et les risques des portefeuilles de clients	- Analyser pour le client, la performance de son patrimoine consolidé - Présenter au client les résultats de la gestion selon les normes de reporting de performance en vigueur dans l'industrie - Attribuer la performance aux principales sources de risque et de rendement du portefeuille du client

C - Assister des clients entrepreneurs à analyser leur entreprise sur le plan financier

Description du domaine de compétence

L'Expert en finance et investissements accompagne ses clients entrepreneurs dans toutes les questions financières relatives à leur entreprise.

A l'aide de modèles et de ratios financiers utilisés par l'industrie, l'Expert en finance et investissements analyse et rapporte au client les principaux facteurs qui participent à la création de valeur de son entreprise dans son environnement économique. L'utilisation de ratios financiers permet également à l'Expert en finance et investissements d'évaluer les impacts financiers et fiscaux de la structure du capital de l'entreprise et de recommander des ajustements, si nécessaire.

Lorsque le client en fait la demande, le jugement critique de l'Expert en finance et investissements permet d'assister le client dans l'évaluation de la gouvernance de son entreprise. Il lui propose des recommandations qui sont adaptées à la taille et aux activités de l'entreprise et qui répondent aux meilleures pratiques dans ce domaine.

L'Expert en finance et investissements analyse les cash flows des projets d'investissement de l'entreprise de manière à pouvoir estimer la rentabilité espérée et proposer des solutions de financement au client.

Dans le but d'améliorer les performances de la société de son client, l'Expert en finance et investissements propose des modèles de prévisions économiques et explique comment chaque scénario peut influencer les ratios financiers de l'entreprise.

L'Expert en finance et investissements assure la relation avec les groupes d'experts internes et externes qui doivent être mobilisés pour offrir et implémenter des solutions complexes répondant aux besoins spécifiques de ce type de clientèle.

Contexte

Un nombre très important de clients de la gestion de patrimoine sont également des entrepreneurs qui désirent obtenir des conseils de spécialistes des investissements. Le client peut être à la tête d'une entreprise qu'il a héritée ou qu'il a fondée. Il peut être également engagé dans un processus d'acquisition, de fusion, de vente ou de transmission de son entreprise. Il est ainsi nécessaire pour l'Expert en finance et investissements de disposer des compétences nécessaires pour conseiller ce type particulier de client, quel que soit le processus dans lequel il se trouve, en mobilisant le réseau d'experts adéquats.

Ces conseils peuvent porter sur l'évaluation de projets d'investissement de l'entreprise, sur une analyse de la gouvernance de l'entreprise, sur l'évaluation de la performance de l'entreprise, sur le choix de modèles de prévision du secteur économique dans lequel évolue l'entreprise. Il peut également s'agir d'apporter des réponses sur des questions juridiques et fiscales nécessitant le soutien d'experts reconnus.

En sachant accompagner le client entrepreneur dans les différentes étapes de la vie de son entreprise, l'Expert en finance et investissements fidélise ses clients pour des services de gestion de patrimoine et diversifie ses sources de revenus.

L'Expert en finance et investissements possède les connaissances spécifiques de l'ensemble des métiers en relation avec la banque privée, et peut ainsi recommander à ses clients les experts appropriés en fonction de ses besoins.

Assister des clients entrepreneurs à analyser leur entreprise sur le plan financier	Critères de performances : L'Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral (CIWM) est capable de :
C1 Accompagner les clients dans les projets d'investissement de leur entreprise	- Analyser les cash flows d'un projet d'investissement - Recommander au client un modèle d'évaluation pour ses projets d'investissement comme le taux de rendement interne et le principe du payback - Analyser et évaluer la rentabilité espérée d'un investissement - Proposer des solutions pour obtenir le financement des projets d'entreprise du client
C2 Evaluer la gouvernance de l'entreprise du client	- Analyser et évaluer les avantages et les inconvénients de la gouvernance de l'entreprise du client selon les principaux modèles de gouvernance d'entreprise - Identifier et évaluer le rôle des différents acteurs de la gouvernance d'entreprise - Recommander au client un modèle de gouvernance adaptée à son entreprise
C3 Evaluer la performance de l'entreprise du client	- Evaluer les impacts financiers et fiscaux de la structure du capital de l'entreprise du client - Proposer au client des indicateurs pour mesurer la profitabilité et les risques financiers de son entreprise - Mesurer la sensibilité du résultat de l'entreprise à un changement de taux d'intérêt, de taux de change ou de tout autre facteur ayant un impact sur son résultat - Identifier les signaux qui permettent d'anticiper une dégradation des fondamentaux de l'entreprise
C4 Proposer aux clients des modèles de prévision économique adaptés à leur secteur d'activité	- Interpréter les variables qui influencent les prévisions économiques - Proposer au client des ratios utilisables pour mesurer la performance de l'entreprise par rapport aux autres entreprises de son secteur d'activité - Expliquer au client comment faire des projections sur la base de vecteurs de création de valeur
C5 Assurer la relation avec le réseau d'experts internes et externes	- Identifier et mobiliser le réseau d'experts en fonction des besoins spécifiques des clients - Organiser les démarches auprès du réseau d'experts - Effectuer le suivi de l'implémentation de solutions

D - Optimiser la situation patrimoniale du client

Description du domaine de compétence

L'Expert en finance et investissements conseille ses clients sur l'ensemble de leur patrimoine. Il recommande une organisation de leur patrimoine qui réponde de manière optimale à leurs besoins et à leurs objectifs. Il doit ainsi posséder des connaissances spécifiques dans les domaines de la finance, de l'économie, de la planification financière, réglementaire et fiscale.

De par sa connaissance approfondie de la situation personnelle, fiscale et professionnelle de ses clients, l'Expert en finance et investissements établit leur bilan patrimonial. Dans ce contexte, il inventorie leurs actifs, leurs dettes, leur portefeuille d'assurances vie et de prévoyance professionnelle. Il quantifie également leurs revenus et leurs charges sous différents scénarios afin d'estimer le montant de patrimoine qui peut être constitué au fil des années.

L'Expert en finance et investissements analyse le patrimoine immobilier, il étudie les différentes formes de détention d'immeubles, ainsi que leur mode de financement. Il détermine les possibilités d'investissement en immobilier du point de vue de la détention directe ou indirecte d'immeubles, ainsi que la dette immobilière.

L'Expert en finance et investissements assiste les clients dans la planification de leur retraite et l'organisation de la transmission de leur patrimoine. Il établit le montant de capital qui sera nécessaire à la retraite du client pour financer ses besoins de consommation. Il contrôle que les principaux risques des stratégies d'investissement sont compatibles avec ses besoins de consommation.

L'Expert en finance et investissements accompagne ses clients lors de succession, vente de l'entreprise ou de projets de philanthropie. Il organise les démarches administratives avec le client en mobilisant les experts appropriés.

Doté d'un sens élevé de la vulgarisation, l'Expert en finance et investissements est capable d'expliquer les conséquences pour le client de l'organisation de son patrimoine dans les phases de constitution de capital, de retraite et lors de retransmission.

L'Expert en finance et investissements est doté d'un bon sens de l'organisation et de la planification. Il développe les outils nécessaires pour suivre de manière précise l'évolution de la situation financière, matrimoniale et professionnelle des clients.

Contexte

Une analyse approfondie des actifs et des dettes du régime patrimonial, de la situation professionnelle et fiscale, et des besoins futurs du client dans des situations normales et de transitions de vie est un prérequis primordial pour réaliser un « diagnostic » patrimonial du client. Une fois ce diagnostic réalisé, l'Expert en finance et investissements sera en mesure d'évaluer la cohérence entre les souhaits du client et la façon dont son patrimoine est structuré et organisé.

Le rôle de l'Expert en finance et investissements consiste par la suite à proposer des solutions juridiques, fiscales et financières sur-mesure qui permettent à son client de répondre de manière optimale à ses besoins de consommation dans toutes ses étapes de vie, mais également pour transmettre son patrimoine.

L'Expert en finance et investissements doit développer les relations avec ses clients de façon à obtenir des informations précises sur l'ensemble de son patrimoine et non uniquement sur les fonds déposés dans l'établissement. Ainsi, il saura s'adresser à des spécialistes pour répondre à des besoins financiers, juridiques ou fiscaux adaptés pour l'organisation de leur patrimoine.

L'organisation doit être sans faille, car il y a de nombreux paramètres à suivre, que ce soit sur l'évolution des étapes de vie des clients ou sur les évolutions fiscales et réglementaires. Une erreur d'appréciation peut avoir des conséquences importantes sur le patrimoine des clients et ne pas répondre aux souhaits du client lors de la transmission de son capital.

Ainsi, pour pouvoir maintenir un niveau de service de haute qualité, l'Expert en finance et investissements fait un suivi régulier de l'évolution de la situation des clients. La confiance du client envers son gestionnaire est une condition nécessaire à l'exercice des responsabilités de l'Expert en Finance et Investissements.

Optimiser la situation patrimoniale d'un client	Critères de performance : L'Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral (CIWM) est capable de :
D1 Etablir le bilan patrimonial des clients	- Quantifier les revenus du travail et du capital des clients ainsi que leurs charges tout au long de leur vie professionnelle - Analyser les principaux postes (actifs et passifs) de la situation patrimoniale du client - Estimer les avantages et les inconvénients de la situation patrimoniale des clients - Développer, dans la mesure du possible, des outils de suivi de l'ensemble du patrimoine du client, actifs et passifs - Contrôler que chaque client connaisse au moins deux banquiers privés seniors, afin d'assurer un suivi permanent et sans interruption de la relation
D2 Analyser le patrimoine immobilier des clients	- Evaluer la valeur des immeubles selon différentes méthodes et les réconcilier - Expliquer aux clients les différences entre les indices immobiliers - Déterminer le montant optimal d'endettement en fonction de l'environnement financier et de la situation du client - Identifier le type d'emprunt hypothécaire le plus favorable au client - Analyser le marché de la dette hypothécaire du point de vue de l'investissement
D3 Assister les clients à planifier leur retraite et la transmission de leur patrimoine	- Estimer la consommation du client à sa retraite sous différents scénarios - Etablir le montant de capital nécessaire pour financer les besoins de consommation du client à la retraite - Estimer le bilan patrimonial du client dans le cas de succession ou de divorce. - Contrôler que les principaux risques des stratégies d'investissement soient compatibles avec les besoins du client (ALM du client) - Conseiller le client sur l'utilisation de ses avoirs de prévoyance professionnelle lors de son arrivée à la retraite (retrait en capital, rentes ou les deux) en tenant compte de l'espérance de vie, du revenu des capitaux, du taux de conversion et du taux d'imposition - Recommander une structure juridique pour la détention de patrimoine adaptée à la situation patrimoniale et aux besoins des clients

Optimiser la situation patrimoniale d'un client	Critères de performance : L'Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral (CIWM) est capable de :
D4 Accompagner le client lors de succession, vente de l'entreprise et projets de philanthropie	- Identifier les étapes d'accumulation de richesse au cours des phases de transition de vie des clients - Estimer le bilan patrimonial du client dans le cas de succession ou de divorce - Organiser les démarches administratives avec le client - Proposer des solutions de réinvestissement en cas de vente d'entreprise

E - Diriger des équipes de Wealth Managers

Description du domaine de compétence

L'Expert en finance et investissements assume la direction d'une ou plusieurs équipes de Wealth Managers, il s'assure que les équipes sont complètes et bien formées, dans le cadre du budget qui lui est alloué.

L'Expert en finance et investissements développe les compétences de ses collaborateurs et organise leur formation et leur formation continue, afin qu'ils soient aptes à remplir leurs fonctions de développement et de rétention de la clientèle.

L'Expert en finance et investissements développe des programmes de développement personnel à l'intention de ses employés afin de leur permettre de gérer leur quotidien et de réduire leur résistance naturelle aux changements.

L'Expert en finance et investissements s'assure que ses équipes de Wealth Managers disposent en tout temps des ressources suffisantes pour effectuer leur travail de rétention et de prospection. L'Expert en finance et investissements propose son aide dans tous les cas où cela est possible ou nécessaire.

L'Expert en finance et investissements informe régulièrement sa hiérarchie sur l'évolution des affaires et informe ses supérieurs, si besoin est, de la survenance d'un risque réglementaire ou de conformité.

L'Expert en finance et investissements évalue régulièrement ses collaborateurs. Il fixe des objectifs atteignables et qui évitent les conflits d'intérêts et privilégient la qualité du service. Il organise la gouvernance au sein de ses équipes, et assure la cohérence avec l'ensemble de l'institution. Il rapporte les résultats des activités de ses équipes à sa hiérarchie.

Contexte

Le management d'un groupe de gérants privés expose l'institution pour laquelle l'Expert en finance et investissements travaille à certains risques. Une erreur de gouvernance ou de conformité peut avoir des répercussions importantes pour l'établissement en termes d'image et financièrement. L'Expert en finance et investissements doit être un leader capable de gérer des équipes d'acquisiteurs dans un environnement complexe, dans lequel la réglementation et la fiscalité évoluent en permanence.

L'évolution de l'environnement réglementaire exige un contrôle précis des activités de chaque collaborateur. L'Expert en finance et investissements organise le suivi de l'activité et met à disposition de ses collaborateurs les moyens nécessaires pour atteindre leurs objectifs.

L'Expert en finance et investissements s'assure que les collaborateurs sous sa responsabilité disposent du niveau de formation nécessaire pour effectuer les tâches qui leur sont assignées. En cas de besoin, l'Expert en finance et investissements accompagne les collaborateurs dans un plan de formation.

L'Expert en finance et investissements fixe des objectifs ambitieux et atteignables à ses employés, il sélectionne avec soin les objectifs afin que les intérêts des clients soient préservés et que la qualité du service soit de haute facture. Pour ce faire, l'Expert en finance et investissements dispose d'une grande rigueur dans l'organisation des ressources, sait déléguer et contrôler les tâches sous sa responsabilité et fait preuve d'une grande capacité d'écoute et de gestion des conflits.

Diriger des équipes de Wealth Managers	Critères de performance : L'Expert en finance et investissements avec diplôme fédéral (CIWM) est capable de :
E1 Gérer les besoins en ressources humaines pour atteindre les objectifs d'acquisition et de rétention d'un portefeuille de clients privés	- Analyser les besoins en personnels de manière systématique - Sélectionner les collaborateurs de ses équipes en collaboration avec le département des ressources humaines - Encadrer l'intégration de nouveaux collaborateurs - Gérer les conflits s'il y en a, et maîtriser les situations difficiles - Contrôler les coûts des équipes
E2 Contribuer au développement professionnel des collaborateurs	- Identifier le besoin de formation des collaborateurs afin de planifier leur évolution professionnelle au sein de l'institution - Organiser et conduire sur une base régulière des entretiens avec l'ensemble des collaborateurs selon un protocole bien documenté - Coordonner la formation et la formation continue des collaborateurs - Fixer des objectifs clairs et atteignables et délimités dans le temps - Impliquer les collaborateurs dans le développement de la marche des affaires
E3 Gérer les résistances au changement	- Accompagner ses collaborateurs dans le changement en maîtrisant ses propres appréhensions au changement grâce à une préparation adéquate et en affirmant sa position de manager - Informer et animer des séances d'informations sur les orientations stratégiques de l'entreprise lorsqu'il y en a
E4 Assurer la cohésion des équipes	- Diffuser et expliquer la mission et les valeurs communes dans le cadre des axes stratégiques de l'entreprise - Veiller à la qualité relationnelle entre les membres de l'équipe - Identifier les prémisses d'une crise au sein de l'équipe en analysant les situations de désaccord entre collaborateurs - Régler une crise entre les équipes ou au sein d'une équipe sous sa responsabilité en apaisant les tensions relationnelles en dialoguant avec chacun
E5 Sensibiliser les équipes aux risques réglementaires et de conformité en lien avec leurs activités	- Mettre en place les mesures permettant de respecter les exigences réglementaires, juridiques et de bonne conduite - Instruire les collaborateurs sur l'importance des règles en vigueur - Documenter chacune des erreurs s'il y en a afin de corriger ce qui n'a pas fonctionné - Informer sa hiérarchie en cas de survenance d'un problème réglementaire - S'assurer que le (Client Management System) CMS et le Portfolio Management System (PMS) contiennent l'ensemble des informations sur les clients de l'entreprise
E6 Contrôler que les équipes respectent l'éthique, la déontologie et la politique de développement durable de l'entreprise	- Incarner les valeurs de l'entreprise et se comporter de manière irréprochable - Mettre en place des actions incitant les collaborateurs à adopter des comportements favorables à la réduction des déchets et des effets de serre - Vérifier que des mesures correctives sont correctement implémentées suite à la découverte d'anomalies - Contrôler que la charte éthique de l'entreprise est connue de tous les collaborateurs